

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WATTEN

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le 1 DEC. 2025 SLOW
ID : 059-215906470-20251126-2025_042-DE

DATE DE CONVOCATION	:	17 novembre 2025
DATE D'AFFICHAGE	:	17 novembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	:	15
NOMBRE DE VOTANTS	:	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. DACQUIN, Mme DELHAYE, M. PENEZ, M. BLIN, M. MARIE, Mme CADET, Mme VOET.

ABSENTS : Mme ROUSSELLE (procuration à M. DAMBRICOURT), Mme SOLTYSIAK (procuration à M. VANPOPERINGHE), M. BUCKMAN (procuration à M. AVART), Mme WUYTS, Mme BINET (procuration à M. DUCROCQ), M. ODIEVRE, Mme CABRE (procuration à M. DESCHODT), M. REVILLON.

N°2025/042 SIVOM – PARTICIPATION COMMUNALE

La participation communale au budget 2026 du SIVOM s'élève à 248 416€. Celle-ci peut être pour tout ou partie soit fiscalisée, soit budgétisée.

Il convient de décider de la répartition pour le prochain budget. Pour rappel, la répartition du budget 2025 était la suivante : 243 495€ dont 140 000€ budgétisés / 103 495€ fiscalisés.

Monsieur le Maire propose de répartir la participation communale comme suit :

- a. Part budgétisée : 140 000€
- b. Part fiscalisée : 108 416€

Le Conseil,

Après délibération, et vote (20 votants : 16 pour – 4 contre),

Décide de répartir la participation communale au budget 2026 du SIVOM comme il suit :

- Part budgétisée : 140 000€
- Part fiscalisée : 108 416€

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.